

Genoud (Braillard) François			
Route de contournement à Châtel-Saint-Denis			
Cosignataires: 0	Date de dépôt :	02.12.20	DAEC

## Dépôt

Dans le cadre de la réfection de la nouvelle gare de Châtel-Saint-Denis, le Conseil communal proposait au Conseil d'Etat de modifier le tracé de la route cantonale. J'étais à cette époque syndic de la commune.

Après plusieurs discussions et études, notre demande fut acceptée. Le nouveau tracé permettait, entre autres, de rejoindre plus facilement l'autoroute et évitait le centre-ville.

En compensation, le canton de Fribourg nous demandait d'invalider notre demande pour une route de contournement de notre cité, ce que le Conseil communal a accepté par courrier du 30 octobre 2014.

Je demande donc au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- 1. Le refus d'approbation des plans de l'actuel projet de route cantonale de l'avenue de la Gare (RC2) par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions invalide-t-il, à son tour, le courrier du 30 octobre 2014 ?
- 2. Ce projet refusé ouvre-t-il de ce fait la porte à une future route de contournement comme dans les autres chefs-lieux de notre canton ?
- 3. L'évolution démographique de notre district est importante. Le planning actuel des routes de contournement tient-il compte de cette nouvelle situation ?